

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 94/126 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1995 DE L'AGENCE DU TOURISME

SEANCE DU 28 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt huit Octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESÌ, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Nicolas ALFONSI à M. Antoine-Louis LUISI
M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESÌ
M. Pascal ARRIGHI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Dominique BURESI à M. Dominique BIANCHI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Pierre-Jean CASTA
M. Jean-Charles COLONNA à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Edouard CUTTOLI à M. Emile MOCCHI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI

REÇU LE
10 NOV 1994
PROFECTURE DE CORSE

M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul COMBETTE
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : MM

Jean-Louis ALBERTINI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI,
Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Pierre
POGGIOLI, Paul QUASTANA, Alphonse TAMBURINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission des Agences et Offices présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,

RECU LE
10. NOV. 1984
PREFECTURE DE CORSE

SUR rapport de la Commission des Finances, du Plan et de l'Environnement, présenté par Mme Marie-Paule MANCINI-NERI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les propositions d'orientations budgétaires 1995 de l'Agence du Tourisme telles qu'elles figurent dans le document joint en annexe.

SOUHAITE que les inscriptions budgétaires soient abondées de 6 MF, soit 3 MF pour le budget promotion et 3 MF pour la campagne d'image.

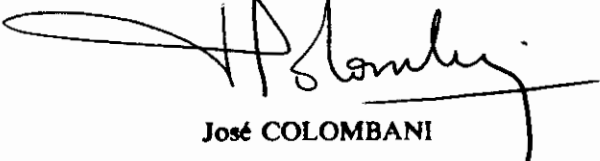
ARTICLE 2 :

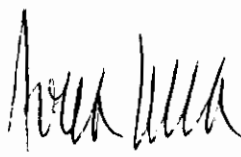
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 OCTOBRE 1994

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

RECU LE
18.11.1994
PREFECTURE DE CORSE